

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires

Herausgeber: Empirische Kulturwissenschaft Schweiz

Band: 16 (1912)

Artikel: Le Folk-lore de Savoie

Autor: M.R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Miszellen — Mélanges

Le Folk-lore de Savoie.

Il est incontestable que le folk-lore a été jusqu'ici beaucoup mieux étudié et d'une manière plus rationnelle en Savoie que dans la Suisse française. C'est pourquoi nous recommandons à titre de modèle l'étude que M. A. van Gennep vient de publier dans la *Revue de l'histoire des religions* (1910) sur *quelques rites de passage en Savoie*. Et nous en donnerons ici, dans la même intention, une analyse succincte qui pourra, nous l'espérons du moins, être de quelque utilité pour les folk-loristes des cantons français, . . . et d'ailleurs.

Voici tout d'abord les rites du baptême. M. van Gennep cite de nombreuses coutumes que l'on comparera avec intérêt à celles que mentionne le *Glossaire des patois de Blonay*. Quelques-unes nous sont inconnues: dans quelques communes, l'enfant est porté à l'église couché dans un berceau, lequel est porté sur l'épaule droite si c'est un garçon, sur l'épaule gauche si c'est une fille. Dans la vallée du Rhône on ne sonne les cloches que pour le premier-né mâle; ailleurs pour tous les enfants mâles. A la tête du berceau, on place une couronne de fleurs artificielles, blanches pour les filles, semées de quelques roses pour les garçons. A Val d'Isère, en arrivant à la porte de l'église, la marraine devait enlever prestement le chapeau du parrain, car si une autre femme, venue pour assister au baptême, le faisait avant elle, la marraine devait payer tous les frais de la cérémonie.

A Thonon, l'enfant allait par tous les temps tête nue. Il mettait son premier chapeau pour la première communion. Il y avait pour les premiers communians une cérémonie d'initiation et de purification, toute laïque et très curieuse, qui s'accomplissait le mercredi des Cendres. Chaque enfant devait apporter une branche d'épines, et la déposer en tas, en ayant soin de se piquer de manière à laisser tomber sur le tas d'épines une goutte de sang. Après une ronde, le feu était mis à un *hébo* ou rameau d'épine bénit et par lui au tas d'épines.

Viennent ensuite les rites des fiançailles. « A Rives de Thonon, le jour de la Saint-Pierre, patron des pêcheurs, après une promenade des familles des deux fiancés sur une barque ornée de feuillages, on revenait vers la terre. Le jeune homme et la jeune fille entraient les pieds nus, dans l'eau; les assistants récitaient un Pater et un Ave; la jeune fille appuyait sa main droite contre la main gauche du jeune homme, puis ils plongeaient ces deux mains dans l'eau et ramenaient ensemble une pierre que le père du jeune homme ou à défaut l'un de ses parents cassait en deux et dont il remettait une

moitié à chacun des deux fiancés. Alors tous s'écriaient: « Que Dieu les éclaire et que Saint-Pierre leur soit en aide! » Ces fiançailles n'étaient que provisoires et dites d'attente ou d'épreuve; elles devenaient définitives et irrévocables si à la Saint-Pierre suivante le jeune homme et la jeune fille entrant de nouveau dans l'eau en puisaient un peu dans leurs mains et se donnaient mutuellement à boire. A ce moment les assistants criaient: « Saint-Pierre, reçois-les dans ta barque! » D'où vient que pour annoncer son mariage, on disait: ils ont bu dans la main l'un de l'autre. La moitié de pierre avait été déposée par chacun dans le bénitier de sa famille. Les fiançailles d'attente ou d'épreuve duraient trois mois; pendant ce temps les fiancés avaient libre accès dans la maison l'un de l'autre, à toute heure du jour et le soir à la veillée jusqu'à la prière du soir; après quoi le père du jeune homme ou un voisin respectable reconduisait la jeune fille chez elle. Ils pouvaient recevoir la visite de leurs amis et amies, mais n'avaient pas le droit de la rendre ni de faire ou dire quoi que ce fût qui parût dire ou tendre à un autre engagement. Le trois mois passés, chacun avait le droit de reprendre sa liberté sans donner aucun motif; il les signifiait aux familles par ces simples mots: « Je retire du bénitier ma moitié de pierre ». Mais ces paroles obligaient celui qui les prononçait à une retraite rigoureuse de quarante jours pendant laquelle ni parent ni ami ne devait venir le visiter. Si à l'expiration de cette retraite, ses intentions ne s'étaient pas modifiées, on rompait les fiançailles. A cet effet, un dimanche, chacun des jeunes gens en présence des familles sortait du bénitier sa moitié de pierre, et le père du jeune homme ou à défaut son parrain l'accompagnait à la maison de la jeune fille. Là en présence de plusieurs des témoins qui avaient assisté à la première cérémonie, on rapprochait les deux moitiés de la pierre et on la portait ainsi reconstituée au bord du lac. Les deux jeunes gens jetaient chacun sa moitié dans l'eau et par trois fois jetaient de la main gauche d'autres pierres vers l'endroit où les moitiés s'étaient enfoncées. Quant aux fiançailles définitives, elles étaient bénies à l'église».

Aux Gets en Chablais, le cortège des mariés se rendait à l'église à cheval si le temps était mauvais; de toute façon, deux chevaux conduits en laisse ouvraient la marche, l'un pour le curé, l'autre pour le vicaire; au Grand Bornand, on allait toujours à cheval; la plus belle jument était pour la fiancée et le promis chevauchait à son côté, puis venaient les parents et invités, chaque cavalier ayant sa dame en croupe. Aux Gets, le lendemain du mariage, tous les participants à la noce s'habillent de deuil et vont assister à un service funèbre pour le repos des défunt des deux familles. A la Chapelle d'Abondance, aussitôt après la messe, on jetait sur les épaules des deux mariés le drap mortuaire, et l'on entonnait le *Libera me*.

A Evian, on fixe près de l'église, entre deux lauriers, un ruban que la mariée coupe elle-même si elle doit quitter la commune, et que, dans le cas contraire, l'assistance dénoue sans le couper ni rompre, pour livrer le passage. A Vacheresse, derrière une haie de feuillage, on fait des compliments aux mariés. A Chamonix, lorsqu'une fille se marie hors de sa commune, à chaque village que la noce traverse, elle trouve la route barrée par un ruban. Auprès est une table couverte de liqueurs et de friandises; les jeunes gens montent la garde près de la fragile barrière, lui exprimant le regret de la

voir partir, et lui offrant de se rafraîchir; refuser serait une offense; l'épouse fait ensuite un cadeau; le ruban est coupé et le passage devient libre; c'est un crève-cœur pour une fille de n'être pas arrêtée.

Aux Gêts, le dîner de noces comprenait deux services séparés par des tirs au pistolet et une danse particulière. Une jeune fille entrat tout à coup dans la chambre en dansant, les mains aux hanches et un grand gâteau sur la tête; après quelques tours, le gâteau passait sur la tête d'autres filles, jusqu'à ce qu'il commençât à s'en aller en morceaux; alors la cuisinière s'en emparait, le partageait en plusieurs lots qu'elle déposait devant la mariée qui prenait le plus gros morceau pour elle, et distribuait le reste entre les jeunes filles; celles-ci portaient leur morceau à leur place et on se rasseyait pour le second service; mais chaque fille emportait sa portion chez elle.

On trouvera dans l'étude de M. van Gennep une quantité considérable d'autre rites aussi curieux; d'autres encore concernant les relevailles, d'autres les funérailles. Non seulement, l'auteur les indique, mais encore il cherche à les expliquer, et ce ne sont pas là les pages les moins intéressantes de son étude, dont, une fois de plus, nous recommandons la lecture.

M. R.

Superstitions populaires.

Nos ancêtres avaient à leur disposition tout un vocabulaire pour désigner le Diable. Ils l'appelaient: *L'Anchou*, l'ancien ennemi des hommes, *le Cassarou*, le brise-tout. *lo Garo*, le rôdeur, d'où est venu le mot Loup garou, *lo Mané*, le revenant, *la Malabithia*, la méchante bête, *lo Maffi*, le méchant, *l'ozé*, l'oiseau, *lo Tannai*, celui qui habite les cavernes, *lo Niton*, le rusé. (Dans le langage populaire le mot niton désigne un homme niais, borné. Peut-être le démon dut-il ce nom à l'idée qu'on avait qu'il se mêlait aux humains en prenant l'apparence d'un niais pour mieux les tromper.)

On appelait encore le Diable: *La bita crotze*, c'est-à-dire l'animal à doigts crochus, *lo Tofrou*, celui qui rôde constamment, *lo Grabethiou*, celui qui prend tout, *lo Grabbi*, l'avare, *lo Nion ne l'ou*, celui que personne n'entend, *lo Schautaire* ou *Schauteret*, le sauteur, *lo Bocan*, le bouc.

Les gens craintifs ne se hasardaient pas à désigner directement un être aussi dangereux, il l'appelaient *l'otro* (l'autre) et prononçaient ce mot à voix basse, d'un air mystérieux et inquiet.

Nos ancêtres croyaient que le Démon tenait l'assemblée de ses esprits (*la tschetta*) dans des lieux retirés ou dans les greniers des maisons élevées. Si l'on découvrait sur le terrain et surtout dans les éclaireis des bois des espaces circulaires où l'herbe avait quelque peu jauni, c'était là que les *porta bona* (remue-bornes) et les *Kagous* (mauvais esprits) avaient dansé durant la nuit et tenu leurs rondes infernales (*riola*).

Les *servants*, *servens* (les esprits employés à servir) jouaient continuellement de mauvais tours aux maîtres et aux domestiques, ainsi qu'aux pauvres José, aux *niguedouilles*, aux *patifous*, aux *djeroux*, c'est-à-dire aux gens crédules et bornés.

Certains lieux passaient pour être tout spécialement fréquentés par